

## ANGICOURT.

(Angicort. — *Angicuria; Angicurtis; Anglicuria; Ungiscurtis.*)

**A**NGICOURT est compté parmi les lieux les plus anciens du Beauvoisis. Théodoric I en donna la seigneurie à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, lors de sa fondation, et cette donation fut confirmée en 869 par Charles-le-Chauve. En 1023, le roi Robert se trouvant à Compiègne avec sa cour, Varin, évêque de Beauvais, de concert avec Leduin, abbé de Saint-Vaast, établit une société de prières entre l'église de Beauvais et ce monastère, auquel à cette occasion il donna la troisième partie des droits ecclésiastiques de l'église d'Angicourt, pour servir à l'achat du vin nécessaire à la célébration des messes de l'abbaye. Il releva en outre l'église d'Angicourt du paiement des droits épiscopaux, à la seule charge de payer chaque année, au synode, la somme de huit deniers. Le roi Robert, son fils Henri et plusieurs seigneurs ou prélats, assistèrent à cette donation, et apposèrent leur sceau sur le titre qui la consacra. Peu après, la seigneurie d'Angicourt, ainsi que la prévôté, qui avait des revenus spéciaux et constituait un bénéfice dans lequel l'abbaye de Saint-Vaast tenait un de ses moines, furent échangées par les religieux de ce monastère, avec ceux de l'abbaye de Jumièges, contre la terre d'Hipres, près Cambrai. Le patronage de l'église d'Angicourt, qui est sous l'invocation de saint Vaast, appartenait à l'abbaye de Saint-Germer durant les derniers siècles; mais elle n'en dépendait pas encore à la fin du XII<sup>e</sup>. (*Voir dans Louvet la charte relative à ce monastère.*)

La cuve baptismale (1, 2, 3, 4), le seul reste que nous devons ici décrire, simule la partie supérieure d'une colonne. Le chapiteau offre des enroulements en volute sur sa corbeille, et son tailloir carré et profilé en biseau présente un ornement courant (1, 3). La cavité supérieure (2, 4) est circulaire et évasée; à son centre est l'ouverture d'un conduit qui sert de passage pour l'écoulement des eaux.

## ANGY.

(Angt. — *Angiacum; Angum.*)

**P**ARMI les lieux du pays qualifiés autrefois du nom de *villes*, il en était peu qui fussent aussi importants qu'Angy. C'était le chef-lieu d'un comté, et le siège d'une prévôté dont la juridiction s'étendait à plus de cent villages; l'un et l'autre dépendaient du grand baillage de Vermandois à l'époque où il n'y avait encore que quatre baillages dans le royaume. Vers 974, ce domaine passa de la maison de Vermandois dans celle d'Anjou, par le mariage d'Adélaïde, fille de Robert de Vermandois, avec Godefroy I, comte d'Anjou. Angy perdit son titre de comté au XIII<sup>e</sup> siècle.

Il est à peine question des comtes d'Angy dans l'histoire du pays. On trouve ainsi détaillées en 1157 (*Charte de l'abbaye de Saint-Lucien*), les donations que Jean, comte d'Angy, fit à ce monastère: « *forum* » *quod comes Angi dedit vobis in secunda feria post octavas Pentecostes et piscationem suæ aquæ in vigilia nocte et die et ecclesiam calciæ Angi cum tota parochia veteris calciæ et novæ à ponte Hersendis* (Louvet). »

Philippe-Auguste accorda en 1186 une charte de commune aux habitants d'Angy, avec l'assentiment des chanoines de Saint-Frambourg de Senlis, qui jouissaient sans doute de la seigneurie depuis quelques années, puisque, d'après cette charte, ils avaient associé dans cette seigneurie le roi Louis VII et son fils, depuis Philippe-Auguste (*Ord. des R. de Fr. T. IV, p. 129*).



Si l'on en croit la tradition, l'église d'Angy, placée sous l'invocation de saint Nicolas, aurait été fondée par Adélaïde de Guyenne, femme de Hugues Capet.

## ENSEMBLE DE L'ÉGLISE.

L'orientation (I : 1, 2) de cet édifice est parfaitement régulière. — Son plan (I : 1), cruciforme, se compose d'un chœur polygonal sans collatéraux ni chapelles; d'une nef, pourvue d'un collatéral gauche, et de transepts terminés carrément. — L'appareil de murs, en général en pierres de taille, varie dans les différentes parties de l'église, dont les dimensions principales sont les suivantes :

## 1° A l'intérieur.

Longueur totale . . . . .	m. 25,80
— du chœur . . . . .	8,60
— de la nef . . . . .	12,40
Largeur du chœur . . . . .	6,40
— totale de la nef . . . . .	9,15
— de son collatéral . . . . .	1,90

Largeur de l'église au niveau des transepts .	m. 12,00
Hauteur de la nef . . . . .	5,50
— de son collatéral . . . . .	5,40

## 2° A l'extérieur :

Hauteur des murs du chœur . . . . .	m. 7,90
— du faitage de la nef . . . . .	9,50

## DESCRIPTION DE L'EXTÉRIEUR.

*Abside, chœur* (I : 1, 5, 6, 8). — Le chœur, polygonal, est construit en pierres de taille rangées par assises bien horizontales au nombre de quatre par chaque mètre de hauteur, et séparées par des joints réguliers, d'une épaisseur moyenne d'un centimètre. Il se compose de cinq pans ou travées semblables, dont trois forment l'abside (I : 5). La plus centrale de ces dernières (I : 5; II : 1) offre, à 4<sup>m</sup>, 10 du sol, une fenêtre à plein cintre, large de 1<sup>m</sup>, 20, haute de 2<sup>m</sup>, 70, et légèrement évasée; les douze claveaux inégaux de son archivolt sont inscrits par une moulure saillante taillée en pointes de diamant. Au-dessous de cette fenêtre, le mur offre deux petites retraites, inclinées en larmier; il est couronné par une suite de modillons peu saillants et liés à une moulure en biseau qu'ils semblent soutenir. Ce couronnement (II : 1, 2), surmonté lui-même d'une solive horizontale suivant toute sa longueur, n'est ainsi que médiatement en rapport avec le toit. La charpente de ce dernier montre les extrémités libres de ses chevrons (*ibid.*), appuyées sur cette solive et séparées par des *pierres de taille* qui remplissent exactement les intervalles qu'elles laissent entr'elles. Les autres travées de l'abside et du chœur (I : 5, 6, 8) sont toutes semblables à celle que nous venons de décrire. Elles sont séparées l'une de l'autre par un contre-fort bien plus saillant que large, qui n'atteint pas le couronnement, et présente plusieurs retraites successives en larmier, dont deux se continuent avec les retraites des murs. Le contre-fort gauche du pan central de l'abside (II : 1) est un peu plus élevé que tous les autres, qui ont une égale hauteur. Le toit de l'abside (I : 5) est formé de trois croupes triangulaires.

*Nef et son collatéral* (I : 1, 6, 8). — La nef principale n'est visible à l'extérieur que du côté du sud (I : 8), où elle n'a pas de collatéral. Son mur est renforcé de deux contre-forts semblables et n'atteignant pas son bord supérieur; l'un est situé vers son centre, et l'autre à son extrémité gauche, sur le prolongement du mur de la façade. Ces contre-forts, peu saillants, n'offrent de retraite qu'à leur partie supérieure, qui se termine par une surface inclinée en larmier. Immédiatement à droite du contre-fort central, est une baie rectangulaire de porte, au-dessus de laquelle apparaît une moulure saillante et semi-circulaire, à modillons simples et inscrivant une arcade non apparente (II : 5). A gauche du même contre-fort, à 4 mètres environ du sol, est une petite fenêtre légèrement évasée (II : 4), la seule dont le mur ait été percé, ayant 0<sup>m</sup>, 35 de largeur et le double de hauteur, et dont l'arcade, en cintre surbaissé, est taillée dans une seule pierre. Le reste de ce mur, qui n'a ni soubassement ni couronnement, n'offre rien autre chose de particulier. Il est construit en moellons rangés par assises (huit par mètre), à l'exception des contre-forts et des baies qui sont appareillés en pierres de taille



mal rangées par assises (quatre par mètre) dont les joints ont 2 à 3 centimètres. — Vers le nord, on ne voit, au-dessous du rampant correspondant du toit de la nef, que le mur du collatéral (I : 6) qui a été ajouté de ce côté à la nef principale. Ce mur est construit à ses deux extrémités en pierres de taille dont les assises, au nombre de quatre par mètre, ont des joints d'un centimètre; ailleurs, son appareil se compose de moellons inégaux. Vers le transept correspondant, il existe la trace d'une petite baie de porte rectangulaire, actuellement bouchée, et plus haut, à droite de cette porte, une baie de fenêtre à plein cintre (II : 6), également bouchée et évasée à l'extérieur. Elle est voisine d'un contre-fort qui atteint le haut du mur, et dont la face principale présente deux retraites en larmier. Vers la façade, on voit un autre contre-fort à peu près semblable.

*Façade* (I : 7). — La façade peut se diviser en deux parties correspondant à la nef principale et à son collatéral. — La première, sur l'axe de laquelle est le sommet du pignon, est limitée à droite et à gauche par un contre-fort absolument semblable à ceux du mur latéral sud de la nef principale. Au centre de cette partie de la façade, appareillée comme ce dernier mur, est supérieurement une large fenêtre à plein cintre légèrement évasée à l'extérieur, et, au-dessous, une petite baie de porte rectangulaire, surmontée d'une large pierre de taille disposée en linteau. Cette pierre présente une singulière disposition (II : 8) : sa partie supérieure est entaillée en arc circulaire sur la convexité duquel sont régulièrement rangés dix claveaux égaux. La façade primitive était bornée dans le principe à la portion que nous venons de décrire, car en dehors du contre-fort gauche on voit, encasté dans le prolongement ultérieur de la façade (auquel il ne se relie point) un contre-fort en profil, qui se trouvait à l'extrémité du mur propre de la nef principale de ce côté, comme il s'en trouve un semblable du côté sud. — La portion de la façade qui répond au collatéral (*ibid.*) est mieux appareillée que la précédente : les joints des pierres de taille n'ont qu'un demi ou 1 centimètre d'épaisseur. A 2<sup>m</sup>, 50 du sol, il y existe une petite fenêtre (II : 7) à cintre surbaissé, légèrement évasée, et analogue à celle du mur méridional de la nef principale. Des deux pentes déterminées par l'inclinaison du toit de la nef (I : 7), la gauche descend directement jusqu'à sa jonction avec le mur du collatéral.

*Transepts* (I : 1, 5, 6, 7, 8). — Le transept nord (I : 6), à peu près carré de plan comme l'opposé, est formé de trois murs dans chacun desquels est percée une fenêtre à plein cintre. Le mur principal forme supérieurement un pignon dont les pentes suivent l'inclinaison du toit qui surmonte cette partie de l'église. Deux contre-forts, présentant trois retraites en larmier, renforcent chaque angle de ce transept sur le prolongement de chacun de ses murs, dont l'appareil en pierres de taille est analogue à celui du chœur. Les fenêtres ne sont pas semblables. Celle de la face principale, située hors de l'axe central du mur, est allongée, et les neuf claveaux qui en forment l'archivolte sont inscrits par une moulure saillante d'une grande simplicité. La fenêtre du mur de l'ouest (I : 7) est analogue à la précédente; mais celle de l'est (I : 5), plus courte et plus large, a son archivolte inscrite par une moulure saillante taillée en pointes de diamant. Les murs de ce transept ne présentent pas de soubassement proprement dit. Le couronnement du pignon est une simple saillie en biseau (I : 6), mais celui des murs latéraux (I : 5, 7; II : 9) est plus compliqué : il a 80 centimètres de hauteur; il se compose d'une série de corbeaux ou modillons, de 6 centimètres seulement de saillie et qui reçoivent les retombées d'une arcature à plein cintre (avec contre-arcature semblable) que surmonte une espèce de plate-bande ornée inférieurement d'un tore droit, et dont le ressaut est également de 6 centimètres par rapport à l'arcature. Les modillons (II : 9, 10, 11) sont simples ou ornés de moulures. — Le transept du sud (I : 8) a été considérablement remanié; il est beaucoup plus simple que l'opposé. Ses contre-forts sont plus élancés; ses fenêtres à plein cintre (I : 7, 8) ne sont surmontées d'aucune moulure saillante, et il n'existe pour couronnement qu'une saillie en biseau de la plus grande simplicité. Le mur de l'est (I : 5, 8) est en grande partie caché par la sacristie, qui est moderne; sur celui de l'ouest et contre la nef (I : 7), on voit le sommet d'une arcade en ogive surbaissée et bouchée, construite sans doute dans la prévision de la bâtisse d'un collatéral au sud de la nef.



## DESCRIPTION DE L'INTÉRIEUR.

Le chœur et les transepts de l'église d'Angy ne présentent à l'intérieur qu'un seul élément roman : des fenêtres à plein cintre. Que la courbe simple de leur archivolté soit remplacée par la double courbe de l'ogive, et tous les caractères intérieurs se rapporteront à la première période du style dit *gothique*. Fidèle au plan que nous nous sommes tracé, nous ne décrivons ni l'intérieur de ce chœur ni celui de ces transepts, nous réservant d'expliquer dans la deuxième partie pourquoi nous avons décrit l'extérieur seul de ces portions de l'église ; il ne sera donc ici question que de l'intérieur de la nef.

*Nef et son collatéral* (I : 1, 3, 4). — Du côté nord (I : 3), la nef principale présente à l'intérieur un mur simplement percé de trois arcades en ogive irrégulière et très-surbaissée, surtout la troisième, qui est presque à plein cintre. Ces arcades, de 3 mètres de hauteur, sont supportées par des espèces de piliers rectangulaires, sans tailloir, et présentant un soubassement de 20 centimètres de hauteur et de saillie ; leurs arêtes sont émoussées. Le mur du sud est des plus simples : on n'y voit que la baie rectangulaire de la porte latérale, surmontée d'une arcade à plein cintre simulée, et, à sa droite, la baie évasée de la petite fenêtre à plein cintre déjà décrite, ainsi que la porte, à l'extérieur. Vers la façade (I : 4), sur l'axe central de cette nef, sont la baie de la porte et celle de la fenêtre qui la surmonte : la première est semblable intérieurement à celle de la porte latérale ; la baie de la fenêtre est simple et largement évasée. Un plafond de bois horizontal surmonte cette nef au niveau de la partie supérieure des murs latéraux. — Le mur propre du collatéral nord de la nef est sans ornement et n'est percé d'aucune baie ; on remarque seulement, vers le transept, la simple trace intérieure de la porte et de la fenêtre à plein cintre dont il a été parlé plus haut (extérieur). Vers la façade (I : 4), le mur présente l'évasement intérieur de la fenêtre à plein cintre qui éclaire seule le collatéral. Celui-ci communique avec la nef par les trois arcades décrites (et au sommet desquelles est le plafond de bois qui le surmonte) et avec le transept correspondant par une petite arcade en ogive surbaissée qui n'est visible que dans le transept, le plafond de bois se trouvant de niveau avec l'imposte de cette arcade vers le collatéral. — Le sol est inégal et couvert de dalles très-irrégulières.

## DÉPENDANCE DE LA NEF.

*Bénitier* (II : 12, 13, 14, 15). — A gauche de la porte latérale, est engagé dans le mur un bénitier circulaire de 42 centimètres de diamètre, de 22 d'épaisseur et orné d'une tête monstrueuse sculptée en saillie sur sa surface. Ce petit monument nous paraît être de l'époque romane.

## ANSACQ.

(Ansac. — *Ansaccum* ; *Ansacum* ; *Anthiacum*.)



ANS avoir l'importance d'Angy au moyen âge, le bourg d'Ansacq, qui avait un château fort, était considérable ; comme Bury, il fut ruiné par les Normands au ix<sup>e</sup> siècle. Une partie de la terre dépendait de la baronnie de Mouchy-le-Châtel, et le reste du comté de Clermont.

Heilon, châtelain de Beauvais, fondateur de la collégiale de Saint-Barthélemy en 1037, lui fit donation de l'église d'Ansacq. Il paraîtrait cependant que le chapitre de Beauvais avait quelque droit de patronage au XII<sup>e</sup> siècle, car l'évêque Henri de France dut juger en 1157 entre ce chapitre et celui de Saint-Barthélemy. C'est probablement à partir de cette époque que le chapitre de la cathédrale de Beauvais eut la nomination de la cure depuis le mois d'avril jusqu'à celui de novembre, et les chanoines de Saint-Barthélemy pendant le reste de l'année.